



Testament, garde et droit familial

Par **varlin**, le **11/04/2009** à **03:04**

Bonjour, je suis maman d'une petite fille de quatre ans et j'ai des problèmes avec son père qui n'en sait jamais occupé et qui de succroît n'a jamais voulu la reconnaître. De ce fait, je voudrais mon enfant et faire ainsi un mandat de protection futur au cas où je viendrais à disparaître. Pouvez-vous me dire comment ça se passe?? le prix pour faire ce mandat?? dois-je voir un notaire?? quelles sont les pièces à apporter?? je suis également entraîné de monter un dossier car le père de ma fille veut m'assigner et veut me faire un procès pour avoir un droit de garde peut-il engager un procès en ayant point reconnu sa fille, quelles sont ces chances?? que dois-je faire lorsqu'il me harcèle au téléphone ces derniers jours?? Ai-je besoin de témoin pour le mandat de protection future?? J'ai pris un RDV avec un notaire et on m'a dit que la consultation est de 46 euros. merci d'avance.

Par **Marion2**, le **11/04/2009** à **10:23**

Bonjour,

Le père n'ayant pas reconnu sa fille, il n'a aucun droit sur elle.
Un procès n'aboutira jamais et aucun droit de garde et d'hébergement ne sera fixé.

Je ne vois vraiment pas pourquoi vous voulez voir un notaire !!! ça ne sert strictement à rien.

Si cette personne vous harcèle au téléphone, déposez une plainte contre elle et changez de numéro.

Coridalement.

Par **varlin**, le **11/04/2009** à **13:48**

rebonjour en fait je souhaite voir un notaire car au cas ou je décede il faut que la personne vers qui ma fille va aller je veux dire soit établie étant dinné que son pere ne la pa reconnue pouvez vous m en dire plus sur le mandat de protection future pr ma fille dc pr mineur??Est il contestable???merci